

## Quelle évolution pour les pensions de retraite ?

La FSU participe à l'intersyndicale des « 9 » pour défendre le pouvoir d'achat des pensions.

En effet, depuis la réforme des retraites de 2003, les pensions des fonctionnaires retraité-es évoluent comme celles des salarié-es retraité-es en étant en principe indexées sur l'évolution des prix hors tabac. Le SNES et la FSU sont donc déterminés à agir solidairement avec l'ensemble des retraités ; notre plate forme revendicative s'en est trouvée enrichie avec l'adoption par exemple du mandat qu'aucune pension de retraite pour une vie professionnelle complète ne saurait être inférieure au SMIC. Cette approche est fidèle à la conception de la pension comme un salaire continué en définissant le droit au minimum de pension en référence à l'activité professionnelle et son niveau en lien avec celui des rémunérations, à l'opposé des dernières réformes qui conditionnant l'attribution du minimum aux ressources du ménage en font une prestation sociale.

Si l'évolution des prix à la consommation est une référence incontournable, on sait que l'indexation des pensions sur les prix est à terme source de paupérisation relative des retraités, dont le pouvoir d'achat est figé alors même que celui de la société dans laquelle ils vivent progresse. Cela nous conduit ainsi que le congrès de la FSU l'a adopté à revendiquer le rattrapage sur les prix et une évolution des pensions sur les salaires.

Un retour aux mécanismes antérieurs du code des pensions, affaiblis dès les années 1980, apparaît peu crédible et peu rassembleur. Le congrès du SNES pourrait engager une réflexion sur un nouveau mécanisme commun à l'ensemble des retraités assis sur l'évolution des salaires. Différents indicateurs officiels existent ; par exemple, celui utilisé pour le SMIC qui évolue annuellement comme l'indice des prix augmenté de la moitié de l'évolution du salaire moyen de base, le SMB publié par le ministère des affaires sociales.

Marylène Cahouet, Anne Féray (U&A)